

---

*Convention cadre de mission et de mutualisation entre  
la Ville d'Aubagne et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne*

**ANNEXE 2 « DIRECTION DEVELOPPEMENT NUMERIQUE ET INNOVATION »**

---

Le CCAS assure de manière autonome la gestion matérielle de son parc informatique et téléphonique, ainsi que le financement des achats, abonnements et frais afférents aux logiciels spécifiques nécessaires à son fonctionnement. Néanmoins, afin de garantir l'homogénéité et la cohérence du système d'information, l'établissement a arrêté le principe de confier la maintenance et les interventions techniques aux services informatiques de la collectivité.

**A) DEFINITIONS DES FONCTIONS RELEVANT DE L'EXPERTISE :**

**1 DEFINITION DES MISSIONS DELEGUEES PAR LE CCAS A LA DIRECTION DEVELOPPEMENT  
NUMERIQUE ET INNOVATION (DDNI) DE LA COMMUNE**

Les missions déléguées par le CCAS à la DDNI de la commune sont :

Projets :

- Diagnostic, accompagnement suivi et conseil sur les projets structurants
- Temps de formation.

Réseaux :

- Sécurité et maintenance des réseaux
- Mobilité
- Téléphonie

Support technique :

- Interventions sur les postes (issues de GLPI).
- Déploiement et installation de matériel.
- Conseil d'achats

**2 VALORISATION DU TEMPS CORRESPONDANT A L'EXERCICE DE CES MISSIONS**

Pour l'exécution de ces missions, il est retenu un temps de travail forfaitaire équivalent à :

- Temps de travail CAT A : 0.10 EQTP (cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux)
- Temps de travail CAT B : 0.10 EQTP (cadre d'emploi des Techniciens)
- Temps de travail CAT C : 0.10 EQTP (cadre d'emploi des Adjoints techniques)

**B) DEFINITIONS DES FONCTIONS RELEVANT DES MOYENS MATERIELS & CONTRACTUELS :**

**1 TELEPHONIE :**

- Décompte des consommations pour les postes du CCAS,
- Quote-part des abonnements (au prorata du nombre de postes du CCAS),
- Quote-part de la maintenance (au prorata du nombre de postes du CCAS).



## 2 SERVEURS ET POSTES DE TRAVAIL :

- Quote-part de la maintenance des serveurs et des espaces de stockage au prorata du nombre de postes du CCAS,
- Quote-part de la maintenance du réseau (coût intégral pour les bâtiments dédiés au CCAS ou au prorata du nombre de ports),
- Réseaux internet : quote-part du coût de la connexion générale Internet au prorata du nombre de postes du CCAS par rapport au nombre total de postes,
- Liaisons sécurisées sites distants : coût intégral des liaisons facturées par l'opérateur,
- Sécurité : quote-part de la maintenance des dispositifs au prorata du nombre de postes du CCAS par rapport au nombre total de postes.

## 3 APPLICATIONS INFORMATIQUES :

- Quote-part de la maintenance pour CIRIL RH fonction du ratio nombre de bulletins de paie du CCAS / nombre total de bulletins de paie,
- Quote-part de la maintenance pour ASTRE Finances fonction du ratio nombre de mandats + titres du CCAS / nombre total de mandats + titres,
- Quote-part du coût des licences des applications supports CIRIL et ASTRE et coût des licences des applications métier propre au CCAS.

Accusé de réception en préfecture  
013-21130005820251218-181225\_09-DE  
Reçu le 19/12/2025



nission et de mutualisation entre la ville d'Aubagne et le CCAS d'Aubagne